

FEDERATION NATIONALE DE LA PRESSE SPECIALISEE

17 rue Castagnary

75015 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Sommaire

Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 Décembre 2018

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Rapport sur les comptes annuels

Mesdames et Messieurs les Membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels :

- de la **FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PRESSE SPECIALISÉE**

relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

V. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

VI. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prise individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

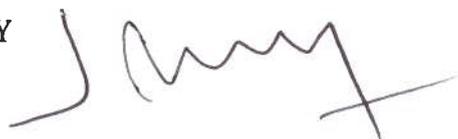
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 Juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

CABINET MESSIN

J. ROY



**FEDERATION NATIONALE DE LA
PRESSE SPECIALISEE**

17, rue Castagnary
75015 PARIS

EXERCICE 2018
du 1er Janvier au 31 Décembre

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Cabinet Laurent CALLON
Société d'expertise comptable et
de commissariat aux comptes
REIMS (51) - 52, boulevard Lundy
Tél : 03 26 88 58 55
Fax : 03 26 40 04 31

COMPTE RENDU DE TRAVAUX DE L'EXPERT-COMPTABLE

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 11 mars 2002, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la FEDERATION NATIONALE DE LA PRESSE SPECIALISEE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

* Total du bilan	2 472 378,20 €
* Produits d'exploitation	1 182 256,89 €
* Résultat net comptable	220 195,95 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

Fait à REIMS
Le 30 avril 2019

Laurent CALLON

BILAN

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Logiciels				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	157 800,00		157 800,00	157 800
Constructions	1 587 440,59	249 801,43	1 337 639,16	1 377 325
Agencements des constructions	255 130,08	102 603,05	152 527,03	160 974
Matériel de bureau et informatique	56 454,38	53 291,94	3 162,44	5 589
Mobilier de bureau	44 824,17	44 824,17	0,00	0
<i>Immobilisations financières</i>				
Dépôts et cautionnements	1 352,00		1 352,00	1 376
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 103 001,22	450 520,59	1 652 480,63	1 703 064
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances d'exploitation</i>				
Clients et comptes rattachés	48 333,07	599,69	47 733,38	29 623
Autres créances	17 143,67		17 143,67	13 512
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	601 326,00		601 326,00	601 326
<i>Disponibilités</i>	141 505,67		141 505,67	5 828
<i>Charges constatées d'avance</i>	12 188,85		12 188,85	11 253
TOTAL ACTIF CIRCULANT	820 497,26	599,69	819 897,57	661 541
Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 923 498,48	451 120,28	2 472 378,20	2 364 606

BILAN

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
CAPITAUX PROPRES		
<i>Capital</i>		
<i>Réserves</i>	1 575 604,28	1 350 534
<i>Résultat de l'exercice</i>	220 195,95	225 070
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 795 800,23	1 575 604
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>	134 646,57	142 142
TOTAL PROVISIONS	134 646,57	142 142
DETTES		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
Emprunts bancaires	407 672,34	509 444
Soldes débiteurs de banque - Découverts autorisés		
Intérêts courus sur emprunts et comptes bancaires	2 195,77	2 744
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>		
Autres emprunts auprès des syndicats		
Dépôts et cautionnements reçus	2 400,00	2 400
Intérêts courus sur autres emprunts		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes</i>	4 787,40	927
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		
Fournisseurs	6 759,97	13 541
Fournisseurs, factures non parvenues	8 435,58	13 120
<i>Dettes fiscales et sociales</i>		
Personnel	35 860,22	35 721
Organismes sociaux	66 741,60	58 603
Etat, impôts et taxes	3 608,02	3 211
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	3 470,50	4 693
<i>Produits constatés d'avance</i>		2 456
TOTAL DETTES	541 931,40	646 859
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 472 578,20	2 564 616

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
--	--	--

	France	Exportations	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 170 626,58		1 170 626,58	1 174 673
Chiffre d'affaires net	1 170 626,58		1 170 626,58	1 174 673

Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur provisions et dépréciations, transferts de charges			11 622,71	5 882
Autres produits			7,60	7
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION			1 182 256,89	1 180 561

CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
. Variation de stock de marchandises				
Achats matières premières et autres approvisionnements				
. Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			224 944,62	236 118
Impôts, taxes et versements assimilés			2 573,58	2 508
Salaires et traitements			457 169,01	459 614
Charges sociales			214 662,83	211 207
Dotations aux amortissements et dépréciations				
. Sur immobilisations : dotations aux amortissements			58 759,68	56 722
. Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
. Dotations aux provisions pour risques et charges				5 768
Autres charges			3,74	245
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			958 113,46	972 83
RESULTAT D'EXPLOITATION			224 143,43	208 378

QUOTE -PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			6 648,81	1 080
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			6 648,81	1 080

CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			12 549,58	17 235
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIERES			12 549,58	17 235
RESULTAT FINANCIER			- 5 900,77	- 16 155
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			218 242,66	192 222

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 679,60	32 994
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 679,60	32 994
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	61,31	38
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	61,31	38
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 618,29	32 956
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	665,00	108
TOTAL DES PRODUITS	1 191 585,30	1 214 635
TOTAL DES CHARGES	971 389,35	989 564
BENEFICE OU PERTE	220 195,95	225 070
Y compris redevances de crédit-bail		
Mobilier		
Immobilier		

ANNEXE

SOMMAIRE

	N° PAGE
<u>1. REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>	1
1.1. Faits caractéristiques de l'exercice	1
1.2. Principes et hypothèses de base	1
<u>2. NOTES SUR LE BILAN</u>	2
2.1. ACTIF	2
2.1.1. Actif immobilisé	2
2.1.2. Actif circulant	3
2.1.3. Autres informations sur l'actif	3
2.2. PASSIF	4
2.2.1. Provisions	4
2.2.2. Dettes	4
2.2.3. Autres informations sur le passif	5
<u>3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</u>	6
3.1. DETAIL DES PRODUITS	6
3.2. DETAIL DES CHARGES	7
<u>4. ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	9
4.1. Engagements financiers	9
4.2. Dettes garanties par des sûretés réelles	9
<u>5. AUTRES INFORMATIONS</u>	9
5.1. Honoraires versés aux commissaires aux comptes	9
5.2. Effectif moyen	9
5.3. Tableau des ressources de la fédération	9
<u>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</u>	10

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Applicables au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 2.472.378,20 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice net comptable de 220.195,95 €.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Les notes ou tableaux annexes font partie intégrante des comptes annuels.

1.1 - Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

1.2 - Principes et hypothèses de base

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général adopté par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, homologué par arrêté ministériel le 8 septembre 2014, et conformément aux dispositions des règlements comptables :

- n° 2000-06 et n° 2003-07 sur les passifs
- n° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- n° 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- . indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode d'évaluation : Néant

Changement de méthode de présentation : Néant

2 - NOTES SUR LE BILAN

2.1 - ACTIF

2.1.1 - Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

Constructions	40 ans
Agencements des constructions	15 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 8 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le prix d'acquisition, hors frais accessoires. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Tableau de variation des immobilisations

Libellés	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Acquisitions de l'exercice	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	157 800,00			157 800,00
Constructions	1 587 440,59			1 587 440,59
Agencements des constructions	246 930,08	8 200,00		255 130,08
Matériel de bureau et informatique	56 454,38			56 454,38
Mobilier de bureau	44 824,17			44 824,17
	<u>2 093 449,22</u>	<u>8 200,00</u>		<u>2 101 649,22</u>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôts et cautionnements	1 376,00		24,00	1 352,00
TOTAL IMMOBILISATIONS	<u>2 094 825,22</u>	<u>8 200,00</u>	<u>24,00</u>	<u>2 103 001,22</u>

Tableau de variation des amortissements

Libellés	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : d'amortissements de l'exercice	Amortissements à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	210 115,41	39 686,02		249 801,43
Agencements des constructions	85 956,13	16 646,92		102 603,05
Matériel de bureau et informatique	50 865,20	2 426,74		53 291,94
Mobilier de bureau	44 824,17			44 824,17
TOTAL AMORTISSEMENTS	391 760,91	58 759,68 (1)	0,00	450 520,59

(1) Dont dotations aux amortissements :

- d'exploitation	58 759,68
- exceptionnels sur immobilisations mises au rebus	0,00
	<u>58 759,68</u>

2.1.2 - Actif circulantCréances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Tableau de variation des dépréciations

Libellés	Montants au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montants à la clôture de l'exercice
ACTIF CIRCULANT				
Sur créances clients	771,01		171,32	599,69

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.3 - Autres informations sur l'actifProduits à recevoir

Clients, factures à établir	Cotisations	19 236,15
Divers, produits à recevoir	Remboursements de formations	273,00
		<u>19 509,15</u>

Charges constatées d'avance

Maintenance	624,09
Documentation	2 795,83
Internet	29,33
Lettre d'information	2 844,86
Affranchissements	541,08
Cotisations	1 171,00
Tickets restaurant	3 382,66
Médecine du travail	800,00
	12 188,85

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Echéances à - 1 an	Echéances à + 1 an
ACTIF IMMOBILISE			
Dépôts et cautionnements	1 352,00		1 352,00
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	48 333,07	48 333,07	
Autres créances	17 143,67	17 143,67	
Charges constatées d'avance	12 188,85	12 188,85	
TOTAL	79 017,59	77 665,59	1 352,00
Prêts consentis en cours d'exercice :	Néant		
Prêts remboursés en cours d'exercice :	Néant		

2.2 - PASSIF**2.2.1 - Provisions**Tableau de variation des provisions

Libellés	Montants au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montants à la fin de l'exercice
PROVISIONS				
Pour départ à la retraite	142 142,28		7 495,71	134 646,57

2.2.2 - Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Echéances à - 1 an	Echéances à + 1 an	Echéances à + 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	409 868,11	106 815,98	303 052,13	
Emprunts et dettes financières divers	2 400,00			2 400,00
Fournisseurs et comptes rattachés	15 195,55	15 195,55		
Personnel	35 860,22	35 860,22		
Sécurité sociale et autres organ. sociaux	66 741,60	66 741,60		
Etat	3 608,02	3 608,02		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 470,50	3 470,50		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	537 144,00	231 691,87	303 052,13	2 400,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice :		Néant		
Emprunts remboursés en cours d'exercice :		101 771,71 €		

2.2.3 - Autres informations sur le passifCharges à payer

Intérêts courus non échus	Sur emprunts bancaires		2 195,77
Fournisseurs, factures non parvenues	Photocopies	1 020,00	
	Charges locatives - électricité	696,89	
	Honoraires	5 739,60	
	Affranchissements	784,32	
	Téléphone	178,69	
	Services bancaires	16,08	
			8 435,58
Personnel	Congés à payer	32 660,22	
		3 200,00	
			35 860,22
Organismes sociaux	Charges sociales sur congés à payer	13 354,30	
	Formation continue	2 992,30	
			16 346,60
			62 838,17

3 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 - DETAIL DES PRODUITS

	Réalisation 2018	Budget 2018	Réalisation 2017
COTISATIONS			
S.P.C.S.	71 348,75	85 050	85 821
S.P.E.J.P.	211 149,50	211 650	208 233
S.P.P.R.O.	205 881,00	213 300	213 792
S.P.E.P.S.	99 363,00	98 600	97 982
S.N.P.A.R.	225 250,00	225 250	221 700
S.P.S.	130 719,90	121 550	124 607
S.P.M.S.	148 112,50	151 000	152 225
Cotisations antérieures	5 467,00		1 561
	<hr/> 1 097 291,65	<hr/> 1 106 400	<hr/> 1 105 919
REMBOURSEMENTS			
Contribution secrétariat	19 380,00	19 380	19 380
Comité directeur, bureau	8 545,00	12 500	12 734
Rencontres, journées techniques	3 400,00	3 000	2 750
Vignettes, cartes de directeurs	12 544,00	14 000	14 357
	<hr/> 43 869,00	<hr/> 48 880	<hr/> 49 221
PRODUITS DIVERS			
Préadhésions	1 030,00	1 000	-507
Locations bureaux	16 079,93	17 400	8 023
Afdas / Mediafor	12 356,00	5 500	12 016
<i>Reprises sur provisions et dépréciations.</i>			
<i>Transferts de charges</i>			
Reprises de provisions pour Retraite	7 495,71		
Reprises de dépréciation des comptes clients	171,32	500	257
Remboursement assurances / sinistres	1 343,00		1 791
Remboursement formations	546,00		
Aide à l'embauche	2 066,68		3 833
Recettes diverses et différences de règlement	7,60		7
	<hr/> 41 096,24	<hr/> 24 400	<hr/> 25 421
PRODUITS FINANCIERS			
Produits nets sur cessions de VMP			
Autres produits financiers	6 648,81	1 500	1 080
	<hr/> 6 648,81	<hr/> 1 500	<hr/> 1 080
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Autres produits exceptionnels	190,91		127
Produits exceptionnels / exercices antérieurs	2 488,69		32 867
Prix de cession des immobilisations			
	<hr/> 2 679,60	<hr/> 0	<hr/> 32 994
TOTAL DES PRODUITS	<hr/> 1 191 585,30	<hr/> 1 181 180	<hr/> 1 214 635

3.2 - DETAIL DES CHARGES

	Réalisation 2018	Budget 2018	Réalisation 2017
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES			
Fournitures administratives	5 604,75	6 500	5 787
Photocopies	463,71	4 500	11 906
Informatique	7 670,82	11 000	9 025
Loyers et charges locatives	32 749,68	35 000	34 682
Entretien des locaux	559,47	2 000	4 562
Entretien du matériel		500	
Contrats de maintenance	1 174,09	1 400	1 766
Télésurveillance	671,16	500	711
Assurances	4 208,08	4 200	4 087
Documentation générale	3 139,68	5 500	4 220
Personnel intérimaire	16 748,66		277
Honoraires comptables	11 953,00	11 880	14 480
Honoraires autres	3 362,56	22 000	6 154
Promotion, publicité, édition, impression	5 931,00	8 000	5 211
Etudes	6 500,00	19 000	
Lettres d'info impression	23 708,84	21 000	21 725
Editions électroniques, site internet	3 040,00	9 000	6 834
Pourboires, cadeaux	447,43	1 600	2 325
Voyages et déplacements	890,71	3 000	1 355
Assemblée générale, comités directeurs	40 378,62	41 000	41 300
Déplacements , missions et réceptions	13 138,03	16 000	15 522
Affranchissements	5 146,62	5 800	4 229
Lettres d'info affranchissement	6 110,73	7 000	6 967
Téléphone	6 505,70	5 700	7 634
Services bancaires	1 418,36	1 000	1 059
Cotisations	23 084,00	24 910	24 172
Coursiers	338,92	400	127
	224 944,62	268 390	236 118
IMPOTS ET TAXES			
Formation continue	2 573,58	2 700	2 508
Taxes diverses			
	2 573,58	2 700	2 508

	Réalisation 2018	Budget 2018	Réalisation 2017
SALAIRES			
Salaires bruts	453 378,94	474 900	454 164
Subrogation Indemnités journalières	8 277,34		7 709
Remboursements Indemnités journalières	- 23 751,67		- 7 191
Remboursements de frais de personnel			- 900
Remplacement du personnel, stagiaires		10 000	
Prime pouvoir d'achat	3 200,00		
Indemnités	19 125,00		3 120
Congés payés	- 3 060,60	1 000	2 713
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	457 169,01	485 900	459 614
CHARGES SOCIALES			
Charges sociales	200 083,72	210 400	195 802
Remboursements de frais de personnel			- 359
Primes de transport	3 227,69	4 000	3 611
Tickets restaurants	10 236,98	12 000	11 183
Frais de gestion du personnel	2 380,00	1 000	970
Charges sociales sur congés payés	- 1 265,56		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	214 662,83	227 400	211 207
CHARGES DE GESTION COURANTE			
Créances irrécouvrables, Charges diverses	3,74		245
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
Sur immobilisations	58 759,68	59 500	56 722
Sur provision pour indemnités de retraite		6 000	5 768
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	58 759,68	65 500	62 490
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts des emprunts	12 512,38	12 512	16 156
Intérêts bancaires	37,20	900	1 079
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	12 549,58	13 412	17 234,59
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Créances irrécouvrables			
Charges exceptionnelles /exercices antérieurs	61,31		38
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	61,31		38
IMPOT SUR LES BENEFICES	665,00	150	108
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL DES CHARGES	971 389,35	1 063 452	989 564

4 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1 - Engagements financiers

Intérêts d'emprunts

Intérêts des emprunts à moyen et long terme auprès des établissements de crédit restant à payer au 31/12/2018 22 949 €

4.2 - Dettes garanties par des sûretés réelles

Nantissement de 100 titres BNP PARIBAS DEPOSIT P FCP 3DEC au profit de la banque BNP PARIBAS, en garantie du remboursement d'un emprunt de 1.000.000 € souscrit le 20 juillet 2012

Capital restant dû au 31/12/2018 407 672 €

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pris en charge au cours de l'exercice 2018 s'est élevé à 3.540 €.

5.2 - Effectif moyen

L'effectif moyen de l'exercice 2018 est de 10 personnes contre 10 au cours de l'exercice 2017.

5.3 - Tableau des ressources de la fédération

	<u>Exercice 2018</u>	<u>Exercice 2017</u>
Cotisations reçues	1 097 291,65	1 105 919,12
- Reversements de cotisations		
Autres produits d'exploitation reçus	77 298,21	74 384,84
Produits financiers perçus	6 648,81	1 079,53
	<hr/>	<hr/>
Total des ressources nettes	1 181 238,67	1 181 383,49

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	220 196	225 070
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :		
* Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	51 093	62 233
* Résultat sur cessions d'immobilisations		
* Quote part de subvention d'invest. virée au compte de résultat		
Capacité d'autofinancement	271 289	287 304
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation :		
* Créances clients et autres créances d'exploitation	- 22 508	- 4 624
* Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	- 3 156	- 27 393
* Variation de stocks		
FLUX DE TRESORERIE - EXPLOITATION - A	245 625	255 287
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 8 200	- 5 801
Acquisitions d'immobilisations financières		
Prix de cession des immobilisations		
Réduction d'immobilisations financières	24	
Subventions d'investissement reçues		
Variation des dettes sur immobilisations		
FLUX DE TRESORERIE - INVESTISSEMENT - B	- 8 176	- 5 801
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Souscriptions d'emprunts bancaires		
Remboursements d'emprunts bancaires	- 101 772	- 99 001
Variations des autres dettes financières		2 400
Souscriptions des autres emprunts auprès des syndicats		
Remboursements des autres emprunts auprès des syndicats		- 58 463
FLUX DE TRESORERIE - FINANCEMENT - C	- 101 772	- 155 064
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE A + B + C	135 677	94 422
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	607 154	512 733
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE	742 832	607 154

Rapport Spécial sur les conventions réglementées

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée (ou autorisée) au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée, en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

Paris, le 5 Juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

CABINET MESSIN

J. ROY

